

Déclaration du SNES FSU à l'ouverture des FPMA 2107

Comme le SNES-FSU l'avait dénoncé, la réforme des collèges et des programmes construite dans la hâte a détérioré les conditions de travail des enseignants et des élèves. Le manque de précision de certains programmes, leur mise en œuvre sur quatre niveaux, la globalisation de certaines disciplines, des horaires disciplinaires réduits au profit de dispositifs mal pensés que sont les EPI et l'AP, le tout couronné par l'insuffisance des formations imposées aux collègues ont transformé cette année scolaire en parcours du combattant. Celle-ci a été particulièrement éprouvante pour les personnels dans un contexte de tensions, pressions et surcharge de travail.

Le projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège qui a été présenté au CSE la semaine dernière ne modifie pas le fond de la réforme. L'étau est certes desserré mais cela ne doit pas faire illusion sur le fond. Ce texte renvoie au local les arbitrages entre AP, EPI et enseignements facultatifs. Cela conforte une autonomie qui se traduit d'abord par la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements. Un vrai pas en avant serait de satisfaire ce que la majorité des organisations syndicales du second degré ont demandé pendant des mois : l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions pour une autre réforme. D'autre part, la mise en place annoncée par le ministre du dispositif « devoirs faits » n'est pas sans nous rappeler l'improvisation et le manque de concertation qui ont marqué les dernières réformes du lycée et du collège. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'efficacité d'un tel dispositif s'il est confié à des personnels précaires et sans formation. Sans moyens humains supplémentaires et qualifiés, il pèserait aussi, comme les nouvelles grilles horaires, sur le bon fonctionnement des vies scolaires dans les collèges.

De plus, alors que le code de l'Éducation nous assure l'entière responsabilité et liberté en termes d'évaluation des élèves, la mise en place du LSU peine à se détacher du précédent LPC et de son usine à cases. Elle cherche à généraliser l'évaluation sans note et par compétences alors que les équipes enseignantes ont le droit et la liberté de choisir leurs méthodes de travail.

Pour le SNES l'autonomie des établissements doit permettre aux équipes pédagogiques d'obtenir les moyens pour diversifier leurs pratiques et construire des projets tenant compte des publics accueillis. Et non pas d'avoir pour fonction première de renforcer les hiérarchies locales, comme les politiques menées jusqu'à présent dans ce domaine l'ont fait.

L'évaluation des personnels traverse depuis plusieurs années, une crise profonde. Le déroulement actuel de l'inspection est ressenti comme aléatoire, son impact important sur la carrière, incompris des personnels, n'est plus accepté par une majorité de nos collègues. La mission d'aide et de conseil, constitutive des corps d'inspection, n'apparaît plus clairement, son rôle semblant trop souvent réduit à celui du classement des collègues en vue de l'avancement de carrière ou celui de promotion de dispositifs ou de réformes souvent contestées par la profession.

Les nouvelles modalités de l'évaluation diminueront son impact sur le déroulement de la carrière et la volonté affichée de mettre en place un

accompagnement professionnel doivent permettre d'instaurer une relation constructive entre évaluateurs et évalués. Elles minorent la notion subjective et controversée de mérite sans la déconnecter complètement du déroulement de carrière. En particulier pour l'accès à la classe exceptionnelle qui à nos yeux devrait constituer un débouché de carrière pour tous. La possibilité pour les collègues de contester devant la commission administrative paritaire l'ensemble des aspects de leur évaluation, et non plus seulement celle du chef d'établissement constitue une réelle avancée. Cependant, certaines évolutions peuvent faire craindre que l'évaluation soit moins centrée qu'elle ne l'est aujourd'hui sur le cœur de nos missions. Le SNES restera très vigilant quant à la mise en œuvre du PPCR par le nouveau ministère et des avancées qu'il comporte pour l'ensemble de la profession.

La qualité du mouvement intra et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offert au mouvement. La baisse des dotations horaires dans les collèges de l'académie, liée à la démographie mais aussi à la mise en place de la réforme, a entraîné de nombreuses suppressions de postes. Dans les lycées, l'abondement horaire ne s'est pas traduit par des implantations de poste en nombre suffisant pour les compenser. Concernant les cinq emplois de CPE, si nous nous félicitons de leur implantation en autant de postes, nous faisons aussi le constat que faute de recrutements suffisants, deux de ces créations resteront sans titulaires à l'issue du mouvement.

De plus le mouvement en deux temps et le nombre élevé de postes partagés sur plusieurs établissements dissuadent de nombreux collègues de demander une mutation. Tous ces facteurs pèsent sur la fluidité du mouvement et sur les possibilités d'obtenir une mutation dans bon nombre de disciplines. Enfin, la multiplication des postes spécifiques académiques contribue à réduire le mouvement, particulièrement en STI.

Tout au long de ces opérations de mutations, de ces FPM à l'affectation des TZR et des contractuels, les élus du SNES mènent un important travail de vérification, de contrôle et d'amélioration du projet de l'administration. L'action des représentants des personnels dans ces instances permet le respect des droits de chacun et le contrôle paritaire garantit l'égalité de traitement de tous les candidats. C'est pourquoi le SNES reste particulièrement attaché au paritarisme et s'opposera à toute tentative de recrutement des personnels par les chefs d'établissement, parfois évoqué dans certaines déclarations présidentielles.